



# Assemblée générale de l'AMES

mardi 14 mai 2013, salle de conférence de Gravelone, Sion

## PREMIERE PARTIE

92 personnes présentes (un record !)

### 1. Ouverture de l'assemblée

Notre Président, Nicolas Bressoud, est excusé (retenu pour cas de force majeure). Didier Jacquier, Président de la SPVal a accepté de le remplacer et de mener cette séance en collaboration avec Marie-Laurence Lamon, membre du comité.

L'assemblée observe une minute de silence en mémoire des personnes disparues et en pensée avec Nicolas Bressoud.

Le comité AMES remercie sincèrement les membres qui ont pris la peine de s'excuser.

D'avance, le comité remercie les enseignants non-membres présents à cet AG et qui seraient motivés à entrer dans notre association de venir s'annoncer... en ces temps de changement, il est important de se mobiliser.

Didier souhaite la bienvenue à Adrienne Mittaz, nouvelle présidente de l'AVECO et la remercie pour sa présence.

### 2. Nomination des scrutateurs

Monsieur Jean-Paul Fai est nommé scrutateur de l'assemblée.

### 3. Approbation du PV de l'AG 2012

Le procès-verbal de l'AG 2012 (qui se trouvait sur le site de l'AMES) est approuvé par l'assemblée présente et les membres en donnent décharge à la secrétaire.

### 4. Lecture et approbation des comptes

Aline Gay-Des-Combes présente les comptes.

La fortune de l'AMES a augmenté de 4243.05 frs. Cette augmentation permettra de financer les possibles décharges prises par le Président ou un autre membre du comité (suivant les projets entrepris), la possible création d'une banque de données, l'organisation d'une journée ou soirée de l'enseignement spécialisé.

La parole est donnée aux vérificatrices des comptes.

Les vérificatrices de comptes, Mesdames Michelle Weinstein et Catherine Boni, approuvent les résultats de notre caissière et lui en donnent entière décharge tout comme l'assemblée présente.

### 5. Renouvellement du comité

Aline Gay-Des-Combes et Sandrine Rey quittent le comité. Elles sont applaudies et remerciées pour leur disponibilité et leur excellent travail au sein du comité. Nicolas Bressoud, Régis Pellissier, Florence Greber, Marie-Laurence Lamon et Christel Jacquier renouvellent ou poursuivent leur mandat au sein du comité.

Le comité présente 2 nouvelles enseignantes qui souhaiteraient le rejoindre :

- Anne-Françoise Fauquet-Epiney qui travaille dans la région de Monthey, à la Castalie (au sein des classes) et qui représentera les institutions
  - Michelle Weinstein qui travaille dans la région de Martigny, au CO en API
- Anne-Françoise et Michelle sont nommées au sein du comité par acclamation.

Certaines régions du canton sont peu ou pas représentées au sein du comité... toute personne désireuse d'entrer au comité peut se manifester à tout moment !

Un poste de vérificatrice des comptes est vacant (étant donné que Michelle quitte ce poste pour intégrer le comité). Le comité propose Sharmila Nater

comme nouvelle vérificatrice des comptes. Elle est nommée à ce poste par acclamation.

## 6. Modifications des statuts

article 1 : Le changement précise que l'AMES est une association sans but lucratif.

vote : La modification est acceptée à l'unanimité.

article 5 : La modification vise à reconnaître le statut des enseignants spécialisés en formation et précise qu'ils peuvent être membres actifs de l'AMES.

vote : La modification est acceptée à l'unanimité.

article 13, alinéa 8 : La modification précise que le comité engage valablement l'association par la signature conjointe du président et de la secrétaire.

vote : La modification est acceptée presque à l'unanimité (1 abstention).

## 7. Rapport d'activités

Le rapport 2012 du comité faisait partie du Rapport d'activités SPVal annexé à la revue *Résonances* du mois d'avril 2013.

### API et surcharge de travail (administratif) liée aux nouveaux documents d'API

Le comité AMES a fait son enquête auprès de certains enseignants spécialisés travaillant essentiellement dans l'API (temps employé pour préparer le travail pour l'élève, temps administratif, temps de réunion).

Il en est ressorti un coefficient de 1,6 à 2 (par rapport au temps de travail).

Les résultats de cette enquête ont fait émerger certaines problématiques qui ont été présentées à l'OES le 18 mars (nous avons eu peu de réponses positives de la part de l'OES mais nous avons pu faire émerger les problèmes) :

- **création d'une banque de données pour trouver plus rapidement des documents spécifiques à l'enseignement spécialisé**

L'OES nous a répondu négativement. Cette création de banque de données ne peut venir de l'OES.

Le comité a donc décidé de prendre contact avec la HEP (afin qu'un animateur s'occupe de cette plateforme). Si la HEP répond négativement, l'AMES créera elle-même une plateforme avec l'argent des cotisations.

*Interventions de l'assemblée :*

*Dans certains bâtiments scolaires, les enseignants ont mis en place un système de dropbox par petits groupes pour échanger des documents.*

*L'assemblée souhaiterait savoir où en sont les groupes du PER.*

- **le programme adapté** (besoin de clarification)

L'OES est conscient que des éclaircissements sont nécessaires. L'OES propose d'organiser une journée de formation sur ce thème.

*Interventions de l'assemblée :*

*Les membres pensent que cette journée serait utile sous forme d'échange, de questions-réponses.*

*Les évaluations pour les élèves au bénéfice d'un programme adapté posent des difficultés. Ce point serait aussi à éclaircir.*

- **les réunions avec les titulaires, avec les parents prennent beaucoup de temps et manquent, parfois, d'efficacité**

L'AMES propose de mettre en place un cours de formation continue qui aurait pour thème : « comment conduire un entretien ».

*Interventions de l'assemblée :*

*Il faudrait être attentif à ne pas faire chevaucher des cours (de formation continue) durant l'année. De plus, il serait idéal de proposer les mêmes cours durant plusieurs années (afin que les personnes intéressées ne soient pas obligées de restreindre leurs choix car les cours se chevauchent ou parce que les cours sont déjà complets et pas renouvelés,...).*

*L'assemblée se plaint du manque de choix de cours pour l'enseignement spécialisé. L'assemblée relève qu'un cours sur la prévention de la violence serait peut-être intéressant à proposer.*

- les nouveaux documents d'API (surcharge de l'administratif)

L'OES a été sensible à nos remarques. L'OES a précisé que ces documents se voulaient être une ressource et non pas une surcharge et un motif de stress.

*Interventions de l'assemblée :*

*Il serait intéressant de trouver une manière (peut-être en passant par ISM) de remplir plus rapidement les documents (surtout au niveau des*

*renseignements personnels concernant l'élève) afin de ne pas devoir, à chaque fois, tout réécrire.*

*L'idée que ces documents soient présents sur ISM paraît être une très bonne solution.*

## 8. Divers

**Utilisation des documents « handicap de la vue »** (intervention de Crystal Jordan)

Crytal nous précise qu'elle a utilisé ces documents pour un élève « dys » et qu'elle les a trouvés vraiment très intéressants. Ils sont surtout adaptés pour les évaluations.

Michel Délitroz n'est pas favorable, pour le moment, à l'utilisation de ces documents pour des élèves n'ayant pas de handicap de la vue. Il a précisé que le sujet des évaluations reste une problématique très sensible.

(Peut-être qu'il serait intéressant de parler de ces documents aux inspecteurs).

*Intervention de l'assemblée :*

*Sur le site officiel de Genève, ils montrent comment créer ou transformer une évaluation pour les élèves « dys » (taille et police d'écritures par exemple,...)*

## DEUXIEME PARTIE PARTIE OFFICIELLE

### 1. Accueil

Le comité remercie Didier Jacquier d'avoir accepté de mener cette AG.

Didier souhaite la bienvenue à tous les invités présents (Mesdames Madeleine Nanchen, Sonja Pillet et Messieurs Jean-Daniel Métrailler, Jean-Pierre Gaspoz, Michel Délitroz, Jean-Luc Follonier, Gilles Saillen) et les remercie pour leur présence.

Gilles Saillen, Président sortant de l'AVECO, prend la parole et présente ses salutations à tous les invités ainsi qu'aux membres présents.

## 2. Identité(s) enseignant spécialisé VS

### Petit tour d'horizon

AG 2011 : institution NDL

AG 2012 : collaboration CDTEA

**AG 2013 : SPS Sion**

AG 2014 : ?

## 3. Intervention du SPS de Sion

La parole est donnée à Mesdames Irène Caillet-Bois et Martine Rossier du SPS Sion (soutien pédagogique spécialisé).

Elles nous présentent le Centre de compétence surdité (Centre en projet) qui est établi à Sion depuis 1978.

La surdité dans l'école en Valais :

- des élèves à Sion, à l'Ecole des Collines
- des élèves avec du SPS
- des élèves sourd extérieurs à cette structure

(pour plus de renseignements, ou pour obtenir le power point de cette présentation, il est possible de s'adresser à M. Follonier, responsable du SPS Sion)

## 4. Communication des résolutions de l'assemblée

Michel Délitroz prend la parole pour apporter des précisions et des réponses aux sujets présentés.

Michel Délitroz précise que c'est une période de changement et donc de déstabilisation :

- changement du Chef du Département
- le concept de pédagogie spécialisé (les travaux sont terminés). Le Conseil d'Etat en a pris connaissance. L'OES va en rediscuter avec M.Freysinger.
- directives transitoires signées par M.Roch (collaboration renforcée avec l'AI notamment). Précision : les mesures renforcées ne sont pas des mesures AI. Nous parlons maintenant de procédure d'évaluation standardisée.
- nouvelle loi sur le personnel enseignant
- nouveaux documents d'API

Michel Délitroz précise que cette phase de changement n'est pas forcément négative car c'est de l'énergie qui circule...

Malgré tous ces changements, le cap à garder est l'élève et son bien-être.

Par rapport à la lourdeur administrative, Michel Délitroz souhaite rassurer et clarifier. Les nouveaux documents se veulent être :

- un recadrage de l'API, une harmonisation cantonale, un axe de qualité. Un rappel que le rôle de l'enseignant spécialisé est aussi d'être une personne ressource dans un bâtiment.
- une réponse aux besoins particuliers de l'élève. Un moyen supplémentaire de collaboration avec les parents, les différents partenaires.
- des supports, des moyens et pas un but. Le PPI peut être fait lors de la séance de rencontre avec les parents (dans une durée de 30 à 60 minutes), une sorte de PV de la séance.

Les principes de ces nouveaux documents :

- se centrer sur l'élève et la collaboration
- définir clairement les rôles de chacun
- ne pas multiplier les documents (ne pas refaire les documents, mais les compléter)
- avoir une gestion informatisée
- permettre une collaboration interdisciplinaire (en remplacement du PPI s'il y a collaboration entre ES et spécialiste)

L'OES est conscient et sensible à l'épuisement professionnel et à l'importance de garder un équilibre dans notre activité professionnelle. Cet épuisement est souvent lié à : des tâches floues, une responsabilité trop grande, un manque de reconnaissance et de soutien des autorités.

Michel Délitroz rappelle que les directions d'école ont un rôle à jouer et qu'il peut être important de réunir plus souvent les ES pour faire des bilans. Il rappelle également que les directions d'école, les inspecteurs et conseillers pédagogiques peuvent être appelés en cas de besoin.

Michel Délitroz nous indique les caps à garder :

1. l'enfant et ses besoins
2. accepter les mouvements
3. voir loin et agir proche

*Intervention de l'assemblée :*

*Les ES sont face à des élèves ayant des problématiques très diverses... il manque des spécialistes (répartis par région) pour certaines problématiques, des personnes ressources.*

Michel Délitroz précise que les ES sont également des enseignants spécialisés généralistes comme les enseignants titulaires du primaire sont généralistes dans

leur enseignement. Le Département a mis en place des personnes ressources pour certaines problématiques (mais pas pour toutes les problématiques !).

*Intervention de l'assemblée :*

*Pour la dyslexie, il n'existe pas de personne ressource...*

Michel Délitroz répond qu'il existe des logopédistes spécialisés en « dys » qui peuvent aider les ES.

*Intervention de l'assemblée :*

*Une ES a fait le constat que, lorsqu'un élève « dys » passe au CO, les mesures « dys » mises en place au primaire ne se poursuivent pas au CO. Ces mesures devraient durer jusqu'à l'université !*

Michel Délitroz déplore ce fait et propose aux ES du primaire (qui doivent faire le lien avec le CO) de transmettre aux enseignants le petit livret relatif aux élèves « dys » afin de les sensibiliser aux besoins de ces élèves.

Marie-Laurence présente les points abordés durant la première partie.

Banque de données

Michel Délitroz rappelle qu'il existe la banque de données « REVES ». Il peut relayer l'information d'une création de banque de données pour les ES mais pense que c'est plutôt à l'AMES de demander à la HEP.

Groupes du PER

Michel Délitroz précise qu'Anne Rodi a été mandatée par l'OES pour créer un cadre par rapport au PER. Elle a pour mandat de mettre en place des groupes pour créer des outils en lien avec le PER pour aider les ES à concevoir les PPI, les programmes adaptés,...

Anne Rodi a également fait des recherches auprès d'autres cantons.

Très prochainement, l'OES va rencontrer Anne Rodi pour faire un bilan et ensuite, les personnes de contact des groupes du PER seront contactées.

Cours de formation continue

Michel Délitroz explique que, ces dernières années, plusieurs cours ont été annulés par faute d'inscriptions. De ce fait, l'offre a été réduite. Mais, il va en reparler avec le comité AMES et est ouvert à des propositions de cours.

*Interventions de l'assemblée :*

*Le délai d'inscription aux cours n'est pas suffisamment long.*

*Est-il obligatoire de suivre des cours de formation continue ?*



Michel Délitroz précise que les cours de formation ne sont pas obligatoires. Seuls les jours officiels de cours sont obligatoires.

Passage des heures d'enseignement spécialisé en périodes, en minutes

Michel Délitroz précise que ce passage n'implique par forcément que les cours d'API doivent durer 45 minutes. Il y a une flexibilité des minutes d'API par élève, par rapport à ses besoins.

Florence Greber présente la boîte à idées (située au fond de la salle). Elle permet aux membres de nous transmettre des propositions de thèmes, des questions, des lieux pour la future AG,...

Marie-Laurence Lamon et Didier Jacquier closent l'assemblée et remercient les invités et les membres pour leur participation.

Apéritif

pour le comité AMES  
la secrétaire  
Christel Jacquier